



Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève
Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève – Tél. 731 84 30 Fax 731 87 06 – CCP 85-412318-9

Mission permanente de la Suisse près les
organisations internationales à Genève
Madame Daniëlle WERTHMUELLER
Rue de Varembe 9-11
case postale 194
1211 Genève 20

Notre réf.1023-CoT

Genève, le 23 juin 2003

**inviter les signataires de l'Accord de siège à délibérer
avec les représentants du mouvement syndical sur le droit de coalition
des salarié·e·s des institutions internationales sises en Suisse**

Chère Madame,

Nous avons l'honneur de mettre à votre disposition la plaquette de 6 pages que nous avons distribuée le 13 juin 2003 au matin au portail de Pregny du Palais des Nations. Imprimée à 600 exemplaires, elle était destinée tant aux délégué·e·s de la 91e Conférence de l'OIT qu'à nos collègues employés par le BIT ou par l'Office des Nations Unies à Genève.

Si notre précédent courrier du 6 courant évoquait notre inquiétude sur «l'absence de soutien des autorités helvétiques aux demandes des représentants des travailleurs...», celle-ci était inspirée par les rapports de situation que nous présentèrent alors tant le secrétaire de New Wood que Jean-Claude PRINCE de l'USS.

Notre souci qu'en au respect du droit par les institutions internationales sises en Suisse se trouva corroboré lorsque je prenais contact, le 12 juin, avec la sécurité du Palais pour annoncer notre distribution du lendemain. En effet, après avoir fourni par télécopie notre plaquette, on me rappela quelques heures plus tard pour me faire savoir que si l'on pouvait pas s'opposer à cette action (se déroulant depuis le domaine public), il conviendrait de ne pas publier la lettre du 26-03-2003 du directeur de la Division de l'administration, histoire d'éviter des ennuis à son destinataire Jacques VIGNE.

Or, il est de notoriété juridique dans notre pays qu'un document de ce type - non marqué du sceau confidentiel de surcroît - entre dans la sphère privé de son destinataire, qui reste libre d'en faire ce qu'il veut !

Aussi, nous pensons utile que la Mission Suisse et le DFAE invitent les signataires de l'Accord de siège à délibérer avec les représentants du mouvement syndical, notamment sur le droit de coalition des salariés des institutions internationales sises en Suisse.

En restant dans l'attente de vos nouvelles, nous vous adressons, chère Madame, nos plus cordiales salutations.

copies pour New Wood et Jean-Claude PRINCE

En annexe, une impression de «ce n'est plus tolérable»

Claude REYMOND, secrétaire CGAS